

Saint-Prime, le 18 juillet 2011

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 18 juillet 2011 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Gemma Lamontagne ainsi que Messieurs les conseillers Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 40 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

**RÉSOLUTION
No 2011-184**

Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Nouveaux articles

- 1.1 Proclamation des Journées de la Culture
- 1.2 Programme d'aide aux zones de villégiature – Accord d'une subvention au « Domaine Martel Saint-Prime
- 1.3 Assujettissement des routes forestières au décret de la construction – Appui à la MRC du Domaine-du-Roy
- 1.4 Entente avec le gouvernement du Québec - PIQM
- 1.5 Règlement No 2010-08 concernant la construction d'un Centre multifonctionnel – Avenants de modification
- 1.6 Acceptation des comptes
- 1.7 Site Internet – Fin du contrat avec Agricom – Mandat à Eckinox média

**RÉSOLUTION
No 2011-185**

Adoption du second projet de règlement No 2011-09 visant à modifier le règlement de zonage No 93-193 concernant les usages en zone 3RT et en zone 1i, et la superficie totale des bâtiments accessoires dans certaines zones

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un premier projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage No 93-193 concernant les usages en zone 3RT et en zone 1i, et la superficie totale des bâtiments accessoires dans certaines zones (résolution No 2011-178 adoptée le 4 juillet 2011), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 18 juillet 2011 à compter de 19h;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement contenait une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, d'où l'obligation par la municipalité

d'adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement selon l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un changement mineur fut apporté suite à l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le second projet de règlement de modification au règlement de zonage concernant les usages en zone 3RT et en zone 1i, et la superficie totale des bâtiments accessoires dans certaines zones; lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long.

**RÉSOLUTION
No 2011-186**

Soumissions pour déneigement des chemins municipaux (bloc 1 : Rangs et routes)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prime a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de déneigement des chemins municipaux (bloc 1 : Rangs et routes) pour les trois prochaines années, avec option de renouvellement pour une période additionnelle de deux ans.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions furent reçues et analysées et que celle de Ludger Guay Inc. est en tout point conforme aux spécifications des documents d'appel d'offres, tout en étant la plus basse.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire se prévaloir de l'option concernant le sablage supplémentaire des routes et rangs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE le contrat de déneigement des chemins municipaux, bloc 1 : Rangs et routes, pour les trois prochaines années (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014), soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme « Ludger Guay Inc. » pour un montant de 309 716.36\$ taxes incluses, plus les montants indiqués à la tonne métrique pour l'option concernant le sablage supplémentaire des routes et rangs.

QUE Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime le dit contrat avec l'entreprise « Ludger Guay Inc. ».

**RÉSOLUTION
No 2011-187**

Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Soumissions pour service de laboratoire

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics de la municipalité a procédé à une demande de soumissions sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de production d'eau potable et d'approvisionnement par le puits PE-3.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions furent reçues et analysées, et que celle de « INSPEC-SOL INC. » est en tout point conforme aux spécifications demandées, tout en étant la plus basse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels de « INSPEC-SOL INC. », en date du 5 juillet 2011, et autorise une dépense de 3 172.90\$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux nécessaires dans le cadre de la réalisation des travaux de production d'eau potable et d'approvisionnement par le puits PE-3.

QUE cette dépense soit appropriée à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 2010-05.

**RÉSOLUTION
No 2011-188**

Proclamation des Journées de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Prime et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Prime, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la Culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

RÉSOLUTION
No 2011-189

**Programme d'aide aux zones de villégiature – Accord d'une subvention au
« Domaine Martel Saint-Prime »**

CONSIDÉRANT la résolution No 2004-080 de ce conseil, en date du 1^{er} mars 2004, ayant pour objet l'adoption de la politique d'aide aux zones de villégiature; laquelle prévoit le versement d'une subvention aux organismes admissibles le, ou vers le, 15 juin de chaque année. Note : Cette résolution fut modifiée le 8 janvier 2007 par la résolution No 2007-010.

CONSIDÉRANT QUE le domaine Martel Saint-Prime est maintenant éligible au programme puisque les résidents se sont formés en association et ont obtenu leurs lettres patentes le 3 juin dernier, les constituant en personne morale sous le nom de « Domaine Martel Saint-Prime ».

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la municipalité a déterminé le montant à verser à partir des fiches d'évaluation de chaque domaine admissible, selon les données inscrites au 13 juillet 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement des subventions suivantes, dans le cadre du programme d'aide aux zones de villégiature pour l'année 2011 :

	<u>Évaluation</u>		<u>Taux foncier</u>		<u>% accordé</u>		<u>Subvention</u>
- Domaine Martel Saint-Prime :	773 000\$	x	1,45\$/100\$	x	15%	=	1 681\$

RÉSOLUTION
No 2011-190

**Assujettissement des routes forestières au décret de la construction – Appui à la
MRC du Domaine-du-Roy**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la MRC du Domaine-du-Roy dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin de soustraire l'aménagement et l'entretien des routes forestières au décret de la construction.

RÉSOLUTION
2011-191

**Protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de No
l'Occupation du territoire – Aide financière sous-volet 2.1 programme PIQM – Projet
de construction d'un centre multifonctionnel**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Bernard Généreux, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en regard de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du **Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités** dans le but de terminer le projet de construction d'un centre multifonctionnel, y incluant, entre autres, un garage indépendant, le terrassement et l'aménagement extérieur; le

tout selon le protocole d'entente établi par le Ministre sous le dossier numéro 550150, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long.

**RÉSOLUTION
2011-192**

**Règlement No 2010-08 concernant la construction d'un centre multifonctionnel – No
Avenants de modification**

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-044 de ce conseil, en date du 28 février 2011, ayant pour objet d'accepter la soumission déposée par « Construction Unibec inc. » et de leur adjuger un contrat au montant total de 1 632 455.60\$ pour la réalisation des travaux de construction du centre multifonctionnel; ainsi que ces amendements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil reconsidère la résolution No 2011-148, en date du 6 juin 2011, afin d'ajouter au contrat adjugé l'élément suivant, soit :

- plafond suspendu au rez-de-chaussée (bois) : Crédit de 7 800\$ plus taxes = 8 886.15\$;

QUE le montant retenu de 8 886.15\$ soit ainsi ramené à zéro dollar.

QUE ce conseil procède à l'acceptation de la directive de changement visant l'emboîtement du tuyau de la MDJ avec un accès pour nettoyage, pour un total de 913.86\$ plus taxes (1 041.12\$ taxes incluses).

QUE ce conseil autorise également les dépenses jugées nécessaires pour le raccordement d'aqueduc au Centre récréatif Quatre-Temps, par le service des Travaux publics.

QUE pour défrayer les dépenses occasionnées par cet ajout, moins les subventions qui seront reçues, le directeur général soit autorisé à :

- 1) Approprier à même les fonds disponibles du surplus accumulé un montant correspondant à 100% des coûts réels nets encourus par ces dépenses.

**RÉSOLUTION
No 2011-193**

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- o en date du 18 juillet 2011 totalisant la somme de : 59 214.32\$
(factures à payer 2011, chèques Nos 29120 à 29154)
- o en date du 18 juillet 2011 totalisant la somme de : 618 398.85\$
(factures payées)

Jointes à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

**RÉSOLUTION
NO 2011-194**

Confection du site Internet de la municipalité – Annulation du contrat avec Agricom

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-178 de ce conseil, en date du 4 avril 2011, ayant pour objet d'accepter la soumission de Agricom, en date du 23 mars 2011, et d'autoriser une dépense de 5 090\$ plus taxes pour la confection du site Internet de la municipalité de Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE le processus présentement en cours a démontré que Agricom n'est pas en mesure de répondre aux demandes de notre municipalité, et qu'une somme correspondant à 50% du coût de l'offre de service fut versée; laquelle s'avère suffisante pour pallier au travail fourni.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'annulation du contrat avec Agricom visant la confection du site Internet de la municipalité de Saint-Prime.

**RÉSOLUTION
No 2011-195**

Confection du site Internet de la municipalité – Contrat avec Eckinox média

CONSIDÉRANT QUE le service administratif de la municipalité a procédé à une nouvelle demande de soumissions sur invitation pour la réfection du site Internet de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation des propositions reçues, le service recommande d'accorder le contrat à Eckinox média car elle correspond le mieux aux besoins tout en offrant un prix avantageux et compétitif.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Eckinox média, en date du 8 juillet 2011, et autorise une dépense de 6 186.13\$, taxes incluses, pour la confection du site Internet de la municipalité de Saint-Prime.

RÉSOLUTION
No 2011-196

Levée de l'assemblée

À 20h, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Bernard Généreux,
Président de l'assemblée

Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

=====